

Catalogue de formations



Mise à jour : 09/05/2025



Sommaire

Qui sommes-nous ?	3
Parcours de formation	7
Offre de formations	8
<i>Les bases en addictologie</i>	9
<i>Alcool, tabac, cannabis - Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)</i>	11
<i>Jeunes et pratiques addictives.....</i>	13
<i>La prévention des pratiques addictives par le développement des compétences psychosociales.....</i>	15
<i>Devenir prescripteur de traitements de substitution nicotinique</i>	17
<i>Alimentation et santé : le bien et le bon manger</i>	19
Règlement intérieur.....	21
Conditions Générales de Vente (CGV)	24



Qui sommes-nous ?

Créée en 1987 à Lisieux, l'association Education Solidarité Information 14 (ESI 14) est une association loi 1901. Elle mène des actions de prévention, de soin, de réduction des risques en addictologie, des actions de prévention nutritionnelle et des actions de dépistages en santé sexuelle. ESI 14 est constituée d'un Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), d'une Consultation Jeunes consommateurs (CJC), d'un Service Prévention Formation (SPF), d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), et d'un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD).

CSAPA

Centre de Soins, d'Accompagnement
et de Prévention en Addictologie

SPF

Service de Prévention - Formation

CJC

Consultations Jeunes Consommateurs

CAARUD

Centre d'Accueil, d'Accompagnement
à la Réduction des risques
pour les Usagers de Drogues

CeGIDD

Centre Gratuit d'Information, de
Dépistage et de Diagnostic



L'association ESI 14 est reconnue comme organisme de formation pouvant vous proposer des formations en addictologie et en nutrition.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 28140309114. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Depuis juillet 2024, ESI 14 a obtenu la certification qualité Qualiopi.



La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
action de formation

Les formations sont assurées par l'équipe des salariés des différents dispositifs de l'association ESI 14. Nos intervenants sont mobilisés sur la base de leurs expériences et de leurs qualités pédagogiques.

Équipe de formateurs

- Stéphan Jean *Directeur d'ESI 14, psychologue*
- Sandrine Guérard *Diététicienne - Coordinatrice de la prévention nutritionnelle*
- Virginie Fontaine *Cheffe de service du CSAPA-CJC, psychologue*
- Claire Lecanu *Cheffe de service - chargée de missions du CAARUD*
- Mélody Mulot *Chargée de prévention - formation*
- Céline Jehanne *Médecin coordinatrice du CSAPA et du CeGIDD*
- Stéphanie Decoster *Cheffe de service du Service Prévention – Formation*
- Marion Aumoitte *Chargée de prévention - formation*

ESI 14 propose différentes formations en présentiel :

En addictologie :

- Les bases en addictologie
- Alcool, tabac, cannabis - Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)
- Jeunes et pratiques addictives
- La prévention des pratiques addictives par le développement des compétences psychosociales
- Devenir prescripteur de traitements de substitution nicotinique

En nutrition :

- Alimentation et santé : le bien et le bon manger

En complément des formations proposées au catalogue, ESI 14 propose des formations « sur mesure ». Vos besoins en formation sont étudiés lors d'une rencontre au préalable. Une proposition de programme de formation adaptée et un devis sont alors transmis.

Nos formations peuvent se dérouler :

- En inter, auprès de bénéficiaires issues de différentes structures souhaitant une formation proposée au calendrier dont l'inscription doit se faire au minimum 3 mois avant le début de la formation.
- En intra, auprès de stagiaires d'une même structure suite à la demande de l'entreprise. La date de la formation est définie selon nos disponibilités communes.

► Nos formations sont adaptées aux demandes et aux besoins. Elles peuvent être dispensées sur site ou dans nos locaux.



ESI 14 met tout en œuvre pour rendre accessibles ses formations. Nous vous remercions de prendre contact avec la référente handicap en amont afin de prendre en compte vos besoins et de garantir l'accessibilité de nos formations :

- Sandrine Guérard, sandrine.guerard@esi14.fr (Indiquer en objet du mail « référent handicap »)



Contact pour tous renseignements

Stéphanie Decoster : stephanie.decoaster@esi14.fr

Marion Aumoitte : marion.aumoitte@esi14.fr

(Indiquer en objet du mail « formation »)

4 Rue des Petits Jardins 14100 Lisieux
02 31 31 44 58

Bilan des formations réalisées en 2024

Nombre de sessions de formation :



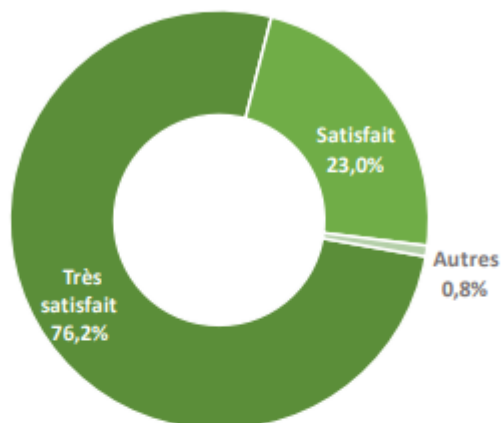
11 sessions soit 82 heures de formation

Nombre de stagiaires :

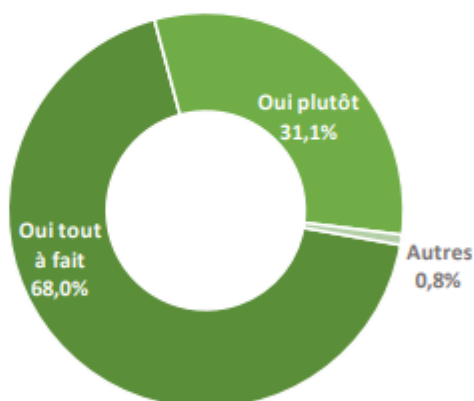


122 stagiaires

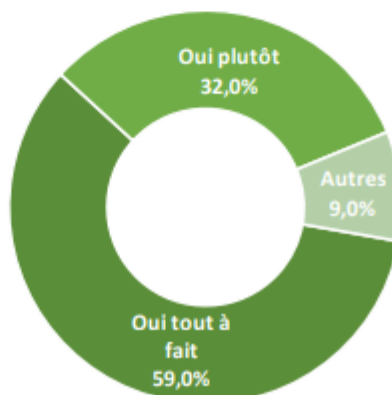
Appréciation globale des formations :



Les formations répondent aux attentes des stagiaires :

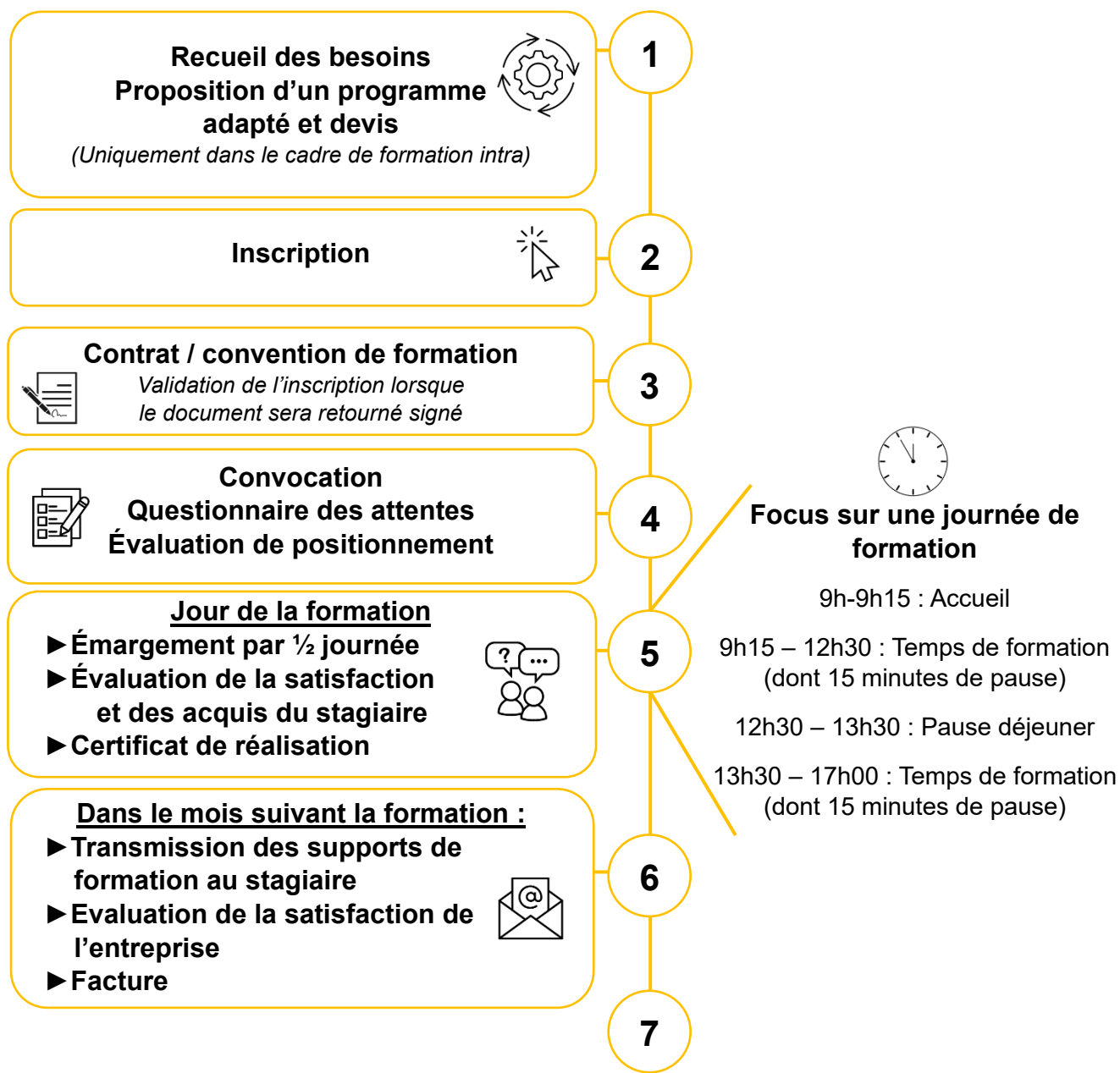


Les formations peuvent faire évoluer les pratiques des stagiaires :



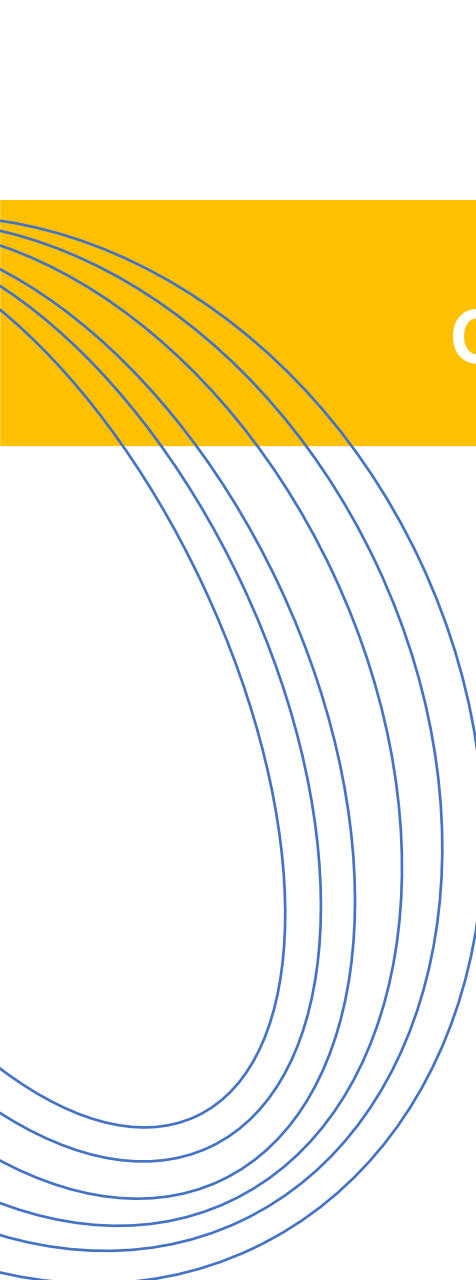
(hors formation "Devenir prescripteur de traitements de substitution nicotinique" dont l'évaluation est réalisée par Promotion Santé Normandie)

Parcours de formation



A la suite des formations, le stagiaire peut :

- Être convié 6 mois après la formation, à un retour d'expérience.
- Demander à participer :
 - Au Groupe d'Étude en Situation d'Addictologie (GESA) pour échanger sur des situations professionnelles problématiques relevant de l'addictologie et recevoir des compléments d'informations.
 - Au Réseau Addiction du Pays d'Auge
 - À rencontrer un professionnel de la structure pour mettre en place un projet (accompagnement, appui méthodologique, coanimation, etc.). Selon la durée de l'accompagnement, celui-ci pourra faire l'objet d'une facturation.



Offre de formations

- 1. Les bases en addictologie**
- 2. Alcool, tabac, cannabis - Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)**
- 3. Jeunes et pratiques addictives**
- 4. La prévention des pratiques addictives par le développement des compétences psychosociales**
- 5. Devenir prescripteur de traitements de substitution nicotinique**
- 6. Alimentation et santé : le bien et le bon manger**

Programme de formation

Les bases en addictologie

Cette formation en addictologie est destinée aux professionnels confrontés, dans le cadre de leurs missions, aux pratiques addictives de leur public. À partir de leurs représentations, elle vise le développement d'un langage partagé et d'une culture commune en addictologie au sein de l'établissement. Elle a pour objectif de permettre aux professionnels de mieux identifier et repérer les pratiques addictives afin de favoriser l'accompagnement et l'orientation vers les structures et dispositifs adaptés.

Objectifs pédagogiques

- Définir le concept d'addiction et les mécanismes mis en œuvre dans les problématiques addictives
- Nommer les dispositifs et structures spécialisés en addictologie
- Adopter une posture professionnelle favorable pour aborder la problématique addictive avec son public

Intervenants

Professionnels en addictologie dans le domaine de la prévention, du soin, de la réduction des risques et des dommages

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Techniques d'animation participative
- Échanges et travaux de groupes

Modalités d'évaluation

- Questionnaire des attentes
- Évaluation de positionnement
- Évaluation de la satisfaction
- Évaluation des acquis

Modalité d'inscription

Contacter Stéphanie Decoster : stephanie.decoster@esi14.fr

Public concerné

Professionnels œuvrant dans les champs du sanitaire, du médico-social et socio-éducatif

Prérequis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

6 à 15 personnes

Lieu de formation

Dans les locaux d'ESI 14 ou sur site

Durée [en présentiel]

2 jours (14 heures)

Dates et horaires

En inter : voir le calendrier

En intra : à définir

9h00-12h30 et 13h30- 17h00

Tarif

Par personne (Formation inter)

250 € / jour

Par groupe (Formation intra)

→ 6 à 10 personnes :

1 200€ / jour

→ 11 à 15 personnes :

1 800€ / jour

Programme de formation

Les bases en addictologie

Contenu

Jour 1

Identifier et repérer les pratiques addictives

- Analyse des représentations des participants sur les pratiques addictives
 - Données épidémiologiques
 - Définition de l'addiction
 - Les différents types d'usages et modes de consommation
- Les différents produits psychoactifs licites et illicites (et leurs effets) ainsi que les addictions sans produits
- Les mécanismes à l'œuvre dans les problématiques addictives

Jour 2

Aborder et orienter

- Les structures et dispositifs spécialisés en addictologie
- Réflexion sur sa posture et analyse de sa pratique professionnelle : identification des freins et des leviers



Programme de formation

Alcool, tabac, cannabis - Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)

Cette formation a pour objectifs de permettre aux professionnels de santé de repérer les consommations à risque et d'intervenir auprès de leur public pour favoriser l'arrêt ou la réduction de ces consommations.

Objectifs pédagogiques

- Définir les notions en addictologie nécessaires à la mise en œuvre du RPIB
- Expliquer la démarche du RPIB et mobiliser les outils
- Adopter une posture favorable à l'accompagnement au changement
- Orienter sur le réseau addictologique de son territoire

Intervenants

Professionnels en addictologie dans le domaine de la prévention, du soin, de la réduction des risques et des dommages

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Techniques d'animation participative
- Échanges et travaux de groupes

Modalités d'évaluation

- Questionnaire des attentes
- Évaluation de positionnement
- Évaluation de la satisfaction
- Évaluation des acquis

Modalité d'inscription

Contactez Stéphanie Decoster : stephanie.decoester@esi14.fr



Public concerné

Professionnels de santé de premier recours (médecins de ville, infirmiers...) ainsi que les travailleurs sociaux

Prérequis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

6 à 15 personnes

Lieu de formation

Dans les locaux d'ESI 14 ou sur site

Durée [en présentiel]

1 jour ou 2 demi-journées (7 heures)

Dates et horaires

En inter : voir le calendrier
En intra : à définir

9h00-12h30 et 13h30- 17h00

Tarif

Par personne (Formation inter)
250 € / jour

Par groupe (Formation intra)
→ 6 à 10 personnes :
1 200€ / jour
→ 11 à 15 personnes :
1 800€ / jour

Programme de formation

Alcool, tabac, cannabis - Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)

Contenu

Séquence n°1

Construire un socle commun en addictologie

- La notion d'addiction et les différents niveaux d'usages
 - Addictions avec et sans substances
 - Les substances et leurs effets
- Les mécanismes enjeux dans les pratiques addictives

Séquence n°2

La démarche RPIB

- Le RPIB, c'est quoi ?
- Focus sur les substances associées au RPIB (alcool, cannabis, tabac)
 - Les objectifs et l'efficacité de la démarche

Séquence n°3

Un processus de changement

- L'ambivalence et le processus de changement
 - La posture favorable à l'accompagnement

Séquence n°4

Les outils au RPIB

- Les étapes du RPIB
 - Les tests validés
 - Mise en situation
- Les structures ressources en addictologie

Programme de formation

Jeunes et pratiques addictives

Cette formation en addictologie est destinée aux professionnels confrontés, dans le cadre de leurs missions, aux pratiques addictives du public jeune. À partir de leurs représentations, elle vise le développement d'un langage partagé et d'une culture commune en addictologie au sein de l'établissement. Elle a pour objectif de permettre aux professionnels de mieux identifier les pratiques addictives du public pris en charge afin de faciliter le repérage et l'orientation.

Objectifs pédagogiques

- Définir le concept d'addiction et les enjeux pour un public jeune
- Prévenir et repérer les pratiques addictives des jeunes
- Orienter vers les structures et dispositifs spécialisés en addictologie

Intervenants

Professionnels en addictologie dans le domaine de la prévention, du soin, de la réduction des risques et des dommages

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Techniques d'animation participative
- Échanges et travaux de groupes

Modalités d'évaluation

- Questionnaire des attentes
- Évaluation de positionnement
- Évaluation de la satisfaction
- Évaluation des acquis

Modalité d'inscription

Contacter Stéphanie Decoster : stephanie.decoester@esi14.fr

Public concerné

Professionnels œuvrant dans les champs du sanitaire, du médico-social et socio-éducatif intervenant auprès d'un public jeune

Prérequis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

6 à 15 personnes

Lieu de formation

Dans les locaux d'ESI 14 ou sur site

Durée [en présentiel]

2 jours (14 heures)

Dates et horaires

En inter : voir le calendrier
En intra : à définir

9h00-12h30 et 13h30- 17h00

Tarif

Par personne (Formation inter)
250 € / jour

Par groupe (Formation intra)
→ 6 à 10 personnes :
1 200€ / jour
→ 11 à 15 personnes :
1 800€ / jour

Programme de formation

Jeunes et pratiques addictives

Contenu

Séquence n°1

Addiction et enjeux pour un public jeune

- Analyse des représentations des participants sur les pratiques addictives
 - Données épidémiologiques
 - Définition du concept d'addiction
- Les pratiques de consommations chez les jeunes

Séquence n°2

Prévenir, repérer et orienter

- La prévention des conduites addictives par le développement des compétences psychosociales
 - Le Repérage Précoce et l'Intervention Brève (RPIB)
- Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) et l'intervention précoce



Programme de formation

La prévention des pratiques addictives par le développement des compétences psychosociales

Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels de prévenir les pratiques addictives de leur public par le développement des compétences psychosociales.

Objectifs pédagogiques

- Définir les notions de base en addictologie
- Définir et identifier le rôle des compétences psychosociales (CPS) dans le champ de la prévention des pratiques addictives
- Intégrer les CPS dans sa pratique professionnelle

Intervenants

Professionnels en addictologie dans le domaine de la prévention, du soin, de la réduction des risques et des dommages

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Techniques d'animation participative
- Échanges et travaux de groupes

Modalités d'évaluation

- Questionnaire des attentes
- Évaluation de positionnement
- Évaluation de la satisfaction
- Évaluation des acquis

Modalité d'inscription

Contactez Stéphanie Decoster : stephanie.decoaster@esi14.fr

Public concerné

Professionnels œuvrant dans les champs du sanitaire, du médico-social et socio-éducatif

Prérequis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

6 à 15 personnes

Lieu de formation

Dans les locaux d'ESI 14 ou sur site

Durée [en présentiel]

2 jours (14 heures)

Dates et horaires

En inter : voir le calendrier
En intra : à définir

9h00-12h30 et 13h30- 17h00

Tarif

Par personne (Formation inter)
250 € / jour

Par groupe (Formation intra)
→ 6 à 10 personnes :
1 200€ / jour
→ 11 à 15 personnes :
1 800€ / jour



Programme de formation

La prévention des pratiques addictives par le développement des compétences psychosociales

Contenu

Séquence n°1

Notions de base en addictologie

- Définition de l'addiction
- Les différents types d'usages et modes de consommation
- Les différents produits psychoactifs licites et illicites (et leurs effets) ainsi que les addictions sans produits
- Les mécanismes à l'œuvre dans les problématiques addictives

Séquence n°2

L'intérêt des CPS dans le champ de la prévention

- Les notions de santé, prévention et promotion de la santé
- La prévention des pratiques addictives (histoire, types d'actions)
- Les compétences psychosociales (les différentes classifications, focus sur chaque CPS)

Séquence n°3

Intégrer les CPS dans sa pratique professionnelle

- Les grandes étapes de la méthodologie de projet
 - Identifier la place de l'outil
- Expérimentation d'outils ciblant le développement des CPS

Programme de formation

Devenir prescripteur de traitements de substitution nicotinique

Depuis janvier 2016, de nouveaux professionnels peuvent prescrire les traitements de substitution nicotinique (TSN) : les médecins du travail, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et sage-femmes. Cette formation vise à développer et/ou renforcer les compétences des prescripteurs de TSN sur les modalités de sevrage tabagique et ses enjeux. Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels d'intégrer la prise en compte du sevrage tabagique dans leur pratique (motivation, prescription, orientation), d'adopter une attitude favorisant le dialogue autour de la question de la consommation de tabac, et utiliser des outils simples et pragmatiques issus de l'entretien motivationnel pour accompagner le patient en difficulté dans une démarche de changement.

Objectifs pédagogiques

- Citer des généralités sur le tabac
- Expliquer les étapes du repérage au sevrage tabagique
- Expliquer l'entretien motivationnel

Intervenants

Professionnels en addictologie dans le domaine de la prévention, du soin, de la réduction des risques et des dommages

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Techniques d'animation participative
- Échanges et travaux de groupes

Modalités d'évaluation

- Questionnaire des attentes
- Évaluation de positionnement
- Évaluation de la satisfaction
- Évaluation des acquis

Modalité d'inscription

Contactez Stéphanie Decoster : stephanie.decoester@esi14.fr

Public concerné

Professionnels de santé, nouveaux et anciens prescripteurs de traitements de substitution nicotinique

Prérequis

Être professionnel de santé ayant le droit de prescrire des TSN

Nombre de stagiaires

6 à 15 personnes

Lieu de formation

Dans les locaux d'ESI 14 ou sur site

Durée [en présentiel]

2 jours (14 heures)

Dates et horaires

En inter : voir le calendrier

En intra : à définir

9h00-12h30 et 13h30- 17h00

Tarif

Par personne (Formation inter)
250 € / jour

Par groupe (Formation intra)
→ 6 à 10 personnes :
1 200€ / jour
→ 11 à 15 personnes :
1 800€ / jour

Programme de formation

Devenir prescripteur de traitements de substitution nicotinique

Contenu

Séquence n°1

Généralités sur le tabac

- Les modes de consommations
 - Les risques liés au tabac
 - La dépendance tabagique

Séquence n°2

Du repérage au sevrage

- Repérer la dépendance : RPIB
- Evaluer la dépendance (outils)
 - La balance décisionnelle
- Exemple de consultation tabac
- Les moyens de sevrage ou de réduction des risques
- La prescription de traitements de substitution nicotinique

Séquence n°3

Retour d'expérience

- Retour sur les expérimentations en situation professionnelle

Séquence n°4

L'entretien motivationnel

- Initiation à l'entretien motivationnel

Programme de formation

Alimentation et santé : le bien et le bon manger

Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels de faire appel à des notions d'équilibre alimentaire afin de les transmettre à leur public au cours d'ateliers collectifs pour que celui-ci adopte une alimentation favorable à sa santé.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de l'équilibre alimentaire
- Construire une journée alimentaire équilibrée
- Repérer les grandes étapes de la méthodologie de projet en prévention et promotion de la santé

Intervenants

Diététicienne, chargée de prévention nutrition

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Techniques d'animation participative
- Échanges et travaux de groupes

Modalités d'évaluation

- Questionnaire des attentes
- Évaluation de positionnement
- Évaluation de la satisfaction
- Évaluation des acquis

Modalité d'inscription

Contactez Stéphanie Decoster :
stephanie.decoster@esi14.fr

Public concerné

Professionnels intéressés par cette thématique

Prérequis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

Maximum 8 personnes

Lieu de formation

Dans les locaux d'ESI 14 ou sur site

Durée [en présentiel]

2 jours, à 2 semaines d'intervalle maximum (14 heures)

Dates et horaires

En inter : voir le calendrier
En intra : à définir

9h00-12h30 et 13h30- 17h00

Tarif

Par personne (Formation inter)
250 € / jour

Par groupe (Formation intra)
1 200€ / jour

Programme de formation

Alimentation et santé : le bien et le bon manger

Contenu

Séquence n°1

Les bases de l'équilibre alimentaire

- Les besoins de l'organisme
- Les différentes familles d'aliments et leurs intérêts nutritionnels
- Les recommandations du PNNS
- Le rythme alimentaire

Séquence n°2

Une journée alimentaire équilibrée

- La structure des repas d'une journée
- Les facteurs influençant l'alimentation

Séquence n°3

Un projet en prévention et promotion de la santé

- Méthodologie de projet
- Techniques d'animation
- Progression pédagogique

Règlement intérieur

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Il s'applique dans l'ensemble des locaux où l'organisme dispense des formations, même si ces locaux sont extérieurs à son siège social. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque les formations se déroulent dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement, en application de l'article R 6352-1 du code du travail.

Article 3 :

Les consignes d'incendie et plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou par un salarié de l'organisme.

Article 4 :

Tout accident ou incident survenu durant la formation doit être déclaré à un représentant de l'organisme de formation.

DISCIPLINE GENERALE

Article 5 :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ébriété.
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux.
- de se présenter en tenue indécente.
- d'avoir un comportement incorrect en vers les personnes présentes ou dans les locaux où a lieu la formation.
- d'introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

Article 6 :

Les horaires de la formation sont fixés à l'avance par l'organisme et portés à la connaissance des stagiaires lors de la remise du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. En cas d'absence ou de retard, les stagiaires sont tenus d'informer le responsable. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles. L'organisme se réserve le droit de modifier les horaires de formation en prévenant à l'avance les stagiaires. Une feuille d'émargement sera signée par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

Article 7 :

Le stagiaire s'engage à maintenir en bon état le matériel qui lui est prêté. L'ensemble du matériel utilisé lors de la session de formation doit être restitué à la fin de formation, sauf si le cas contraire est stipulé par le formateur.

Les documents remis lors de formation sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisés autrement que pour un usage personnel. De plus, il est interdit d'enregistrer ou de filmer lors de la formation.

Article 8 :

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

Article 9 :

ESI 14 décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration sur des biens appartenant aux stagiaires lorsque ceux-ci se trouvent dans les locaux de la formation.

SANCTIONS

Article 10 :

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction, au sens de l'article R. 922-3 du code du travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la nature et la gravité de l'agissement, la sanction pourra faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Un avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- Un blâme ou un rappel à l'ordre
- Une exclusion définitive de la formation

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le formateur doit informer de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise
- L'organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire le cas échéant

Article 11 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé préalablement des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Article 12 :

Les règles de représentation des stagiaires ne s'appliquent pas sur nos formations car celles-ci ont une durée inférieure à 500 heures.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 13 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Article 14 :

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 26 décembre 2022. Il est disponible sur le site Internet et dans les locaux de l'organisme.

Conditions Générales de Vente (CGV)

Désignation

Education Solidarité Information 14 (ESI 14) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 4 rue des Petits Jardins 14100 Lisieux. ESI 14 conçoit et dispense des formations inter et intra entreprises, sur le Pays d'Auge et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ESI 14.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations inter-entreprises** : les formations proposées par ESI 14 et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par ESI 14 pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par ESI 14 pour le compte d'un client. L'inscription ou la commande d'une formation implique l'adhésion sans réserve du client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

Modalités d'inscription et de commande de formation

L'inscription ou la commande de formation doit être faite par mail à : **stephanie.decoster@esi14.fr**

Pour garantir la qualité de la formation, un nombre de participants est défini pour chaque formation. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. ESI 14 s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. ESI 14 peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur liste d'attente.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. ESI 14 se réserve le droit de limiter le nombre de stagiaires par structure sur certaines formations. Seules les conventions ou contrats de formation remplis et renvoyés ont valeur contractuelle.

Lors de commande de formation, ESI 14 s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à ESI 14 un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » dans le mois qui suit son édition. Le cas échéant, une convention peut être établie.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à se manifester dès l'inscription.

Prix et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. ESI 14 n'est pas assujetti à la TVA.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas du stagiaire restent à la charge exclusive du client.

Pour les formations en intra-entreprises, le coût des prestations de formation est indiqué dans un devis. Pour les formations en inter-entreprises, le coût de la prestation de formation est indiqué sur le programme de formation.

Une facture du montant total de la formation sera émise à l'issue de la formation pour règlement, soit par chèque, soit par virement bancaire selon RIB mentionné sur la facture. Le paiement est à effectuer dans les 30 jours après la réception de la facture, au comptant. Dans des situations exceptionnelles, le paiement peut être échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le début de la formation.

Toute somme non payée à échéance entraînera une mise en demeure de payer, à défaut de quoi il y a aura une application de pénalités de retard. ESI 14 aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ESI 14.

Prise en charge par un OPCO

Si le client bénéficie veut d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Le client s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur de la formation professionnelle continue, la différence sera directement facturée par ESI 14 au client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à ESI 14 au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ESI 14 se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Conditions de report et d'annulation

Interruption ou annulation à l'initiative du client ou du stagiaire

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par ESI 14 sauf si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour des raisons de force majeure (décès, arrêt maladie avec certificat médical). Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata-temporis* de leur valeur prévue au contrat.

En cas d'annulation, sans justificatif, moins de 15 jours avant le début de la formation, les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix de la formation. En cas d'empêchement d'un stagiaire, le client a la possibilité de le remplacer par un autre professionnel de profil identique et ayant les mêmes besoins de formation jusqu'au jour de la formation et sans frais supplémentaire.

Interruption ou annulation du fait de l'organisme de formation

Pour des raisons exceptionnelles, ESI 14 peut être amené à annuler une formation. Le client et/ou le stagiaire est informé au minimum 8 jours avant le début de la formation. L'intégralité des prestations non servies sera remboursée *prorata-temporis*. Les frais de transport, de repas et d'hébergement restant à la charge du client.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Convention ou contrat de formation, convocation, et certificat de réalisation

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition de programme et de devis. Après acceptation, une convention de formation est établie. Une liste des participants est demandée lors de formations intra.

Pour chaque formation, une convention (personne morale) ou un contrat (personne physique) de formation entre ESI 14 et le client est adressé en deux exemplaires avant le début de l'action de formation. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé doit être retourné à ESI 14 sous 15 jours par tout moyen à la convenance du client : courrier postal ou mail.

Les convocations sont envoyées par mail au moins un mois avant le début de la formation. Elles précisent les jours et horaires de la formation ainsi que l'adresse de la formation. Eventuellement, tout autre document peut être joint à cette convocation sur demande du ou des formateurs.

Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire à la fin de la formation. A sa demande, le client peut également obtenir ces certificats.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'ESI 14. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou une partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Protection des données

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que certaines de vos données personnelles (notamment nom, prénom, adresse e-mail, etc.) sont collectées et traitées dans le cadre de votre inscription et pour le suivi de la formation. Elles peuvent être transmises aux organismes financeurs ou donneurs d'ordre dans le cadre de leurs obligations de gestion ou de contrôle. Cette transmission est une obligation contractuelle et/ou légale liée au financement. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données. Pour l'exercer, contactez : marion.aumoitte@esi14.fr.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre ESI 14 et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux.



ESI 14 - Education Solidarité Information 14

Numéro SIRET : 39530297900038

Déclaration d'activité : Enregistré sous le numéro 28140309114

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

- 4 rue des Petits Jardins 14100 Lisieux
- 02.31.31.44.58
- stephanie.decoster@esi14.fr
- esi14.fr